



Service Municipal
Sports et Jeunesse

Avenue de la Gare
81500 LAVAU
05.63.58.09.60

CONVENTION de MISE à DISPOSITION du VIDEO PROJECTEUR

Entre :

Le Maire de LAVAU,

d'une part,

Et :

M.

Adresse :

Tél. :

Association :

d'autre part,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Le vidéo projecteur est mis à disposition de :

-

Date :

Nature de la présentation :

ARTICLE 1 - Préalablement à l'utilisation du vidéo projecteur, l'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurances couvrant les dommages aux biens, pouvant résulter des activités exercées au cours de l'utilisation précitée.

Cette police portant le n°
a été souscrite le
auprès de
pour une durée de

.../...

ARTICLE 2 - La demande doit être faite auprès du Service Municipal des Sports et de la Jeunesse (05.63.58.09.60) au moins une semaine avant la date d'utilisation prévue. Celle-ci sera alors enregistrée sur le planning « vidéo projecteur ».

ARTICLE 3 - Le vidéo projecteur pourra être récupéré au Service Municipal des Sports et de la Jeunesse par un responsable désigné par l'organisateur, auprès de Monsieur BELOT, le jour de l'utilisation prévue. Il sera rapporté le jour même (si possible) sinon le lendemain.

ARTICLE 4 - L'organisateur s'engage à utiliser le matériel conformément à la fiche technique.

ARTICLE 5 - L'organisateur s'engage à restituer le vidéo projecteur dans l'état où il l'a trouvé.

Il s'engage à réparer ou à indemniser la Commune pour les dégâts éventuellement commis pendant l'utilisation.

ARTICLE 6 – Des demandes ultérieures pourront être faites par avenant à la présente convention (cf page suivante)

Fait à LAVAUUR, le

Signatures et cachets

L'Organisateur,

Maire,



DEMANDE DE RESERVATION Du VIDEO PROJECTEUR

PAR AVENANT A LA CONVENTION EN DATE DU _____ / _____ / _____

ASSOCIATION :

Nom du responsable de cette utilisation :

Date :

Heure de démarrage de l'utilisation :

Heure de fin de l'utilisation :

Nature et objet de la présentation :

Fait à Lavour, le

Cachet de l'association

Signature,